

AR Prefecture

006-210600912-20230612-2023_67-DE
Reçu le 15/06/2023



GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR
LE GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

par arrêté de ce jour, autorise Monsieur Anthony MASANTE
à accepter et à porter

La Croix de Chevalier de l'Ordre de l'Étoile de Mohéli
qui lui a été conférée par Le Gouverneur de l'Ile Autonome de Mohéli

Scellé et enregistré sous le n° 132DE2022
/Le Secrétaire Général adjoint

Fait à Paris, le 12 mai 2022

Général d'armée Benoit PUGA

